

TENNIS DE TABLE

Benjamins, minimes, cadets, juniors – de 17 ans (2002 et après)

Nom Enfant	Prénom	Né(e) le	M / F (**)
Nom Parents (Obligatoire)			
Adresse		Code Postal	
Ville		Email :	
☎ domicile.....	☎ travail	☎ portable	
(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile		***Merci, le cas échéant, de corriger vos données personnelles dans ce pavé***	

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude, **obligatoire pour l'inscription à la Fédération Française de Tennis de Table**. L'absence de ce certificat mi-octobre pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

ENTRAINEMENTS AU CENTRE SPORTIF SAINT EXUPERY DE VILLEBON

Entraînements dirigés : 8 à 16 ans

Groupe 1 : Lundi 17 h 00 -> 18 h 30
Groupe 2 : Lundi 18 h 00 -> 19 h 30
Groupe 3 : Mercredi 18 h 00 -> 19 h 30

Compétitions Jour et horaires confirmés à la rentrée

Jeu libre : Lundi : 16h30-18h00

Cotisation comprenant licence FFTT :

Né(e)s en 2002 et 2003 : 140 €
Né(e)s de 2004 à 2007 : 117 €
Né(e)s en 2008 et après : 107 €

Criterium fédéral (facultatif)

Junior 1 et 2 (nés en 2002 et 2003) : **34,50 €**
Cadets, Minimes (nés en 2004, 05,06 & 07) : **34,00 €**
Poussins, Benjamins (nés en 2008 et après) : **25,00 €**

A REGLER	Règlement :
① Adhésion annuelle ASV :	En espèces <input type="checkbox"/>
. + de 16 ans : 18 €	Coupon sport/chèque ANCV <input type="checkbox"/>
. - de 16 ans : 10 €	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
② Supplément extérieur Villebon : +18 €	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)
③ Cotisation annuelle : €	
TOTAL ① + ② + ③ : €	

RESPONSABLES : Jérôme GOUJON - TEL : 06 64 78 93 03 et William PRIOU - TEL : 06 68 93 99 81 –
contact.asvtt@gmail.com TSVP -->

Reprise des entraînements le lundi 3 septembre 2018

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



ARTS ET SPORTS A VILLEBON (A.S.V.)

Concernant les demandes d'attestation :

- Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet. Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.

Nom de la société :

Concernant les conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou de déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.

Pour toute information complémentaire souhaitée, n'hésitez pas à contacter Monsieur Jérôme GOUJON au 06 64 78 93 03 et/ou Monsieur William PRIOU au 06 68 93 99 81.

Dans l'espoir de vous revoir à la rentrée, nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Bien sportivement,
Le bureau de l'A.S.V.